



La lettre d'information de la CFR aux Associations (parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Comme nous l'indiquions dans notre précédent numéro le dossier de la réforme des retraites n'échappe pas au dicton « chassez le naturel, il revient au galop » ! En effet, les déclarations qui jaillissent à l'occasion de l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle laissent entrevoir que le seul critère constituant l'essentiel de la réforme telle que décrite se résume à une seule dominante : il y aura des revoyures ! En somme tout ce qui devait être laissé aux oubliettes, notamment pour éviter des remises en cause permanentes dans le fonctionnement et la gestion de notre système de retraite constatées dans le passé au gré des alternances politiques, n'est plus d'actualité.

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 28 mars 2022

Actualité : Le report de l'âge de la retraite, actuellement fixé à 62 ans, pour être porté à 65 an entraîne, de facto, l'abandon du projet de retraite universelle. La CFR réaffirme qu'elle maintient son projet de retraite universelle - par répartition - développé depuis plus de dix ans, seul régime qui permet l'équité entre les Français. La CFR sera donc amené à prendre position sur les propositions qui seront faites.

Représentation des personnes âgées dans le secteur médico-social : Des sièges restent inoccupés mais nous manquons de représentants qu'il faut former et motiver s'ils ne se sentent pas directement concernés ; il nous faut aussi réfléchir à l'animation des réseaux en mobilisant les représentants des usagers dans les Fédérations.

Commission « Emploi des seniors » : L'accompagnement et la formation sont les deux sujets retenus pour être proposés aux Délégués de la CFR dans leurs démarches vers les Élus. La Commission va élaborer un document leur précisant les points à explorer auprès de deux régions qui sont en charge des actions retenues : la Franche-Comté et la Bretagne.

Une rencontre a eu lieu avec l'association « Solidarité Nouvelle Face au Chômage » ; il est aussi prévu de rencontrer EGEE - Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise - qui travaille sur la recherche d'emploi des chômeurs.

Une réponse à la lettre adressée au Directeur Général de Pôle emploi demandant une entrevue sur le sujet des moyens mis en œuvre pour l'accompagnement des seniors chômeurs de longue durée est attendue.

Divers : **Délégués départementaux et régionaux :** un appel est lancé aux Fédérations pour pourvoir les régions Aquitaine, Auvergne, Basse Normandie, Haute Normandie, Franche-Comté, Lorraine et Nord Pas-de-Calais ; il en est de même pour les départements Aude, Cantal, Creuse, Eure, Landes, Haute-Loire, Loire Atlantique, Lot-et-Garonne, Manche, Meurthe et Moselle, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées Atlantique, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Haute Savoie, Seine Maritime, Vendée, Haute Vienne, Seine Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise.

Mutualia : la connaissance du nombre des adhérents répartis dans les Fédérations sera à l'ordre du jour du **Comité de pilotage du 3 mai** prochain.

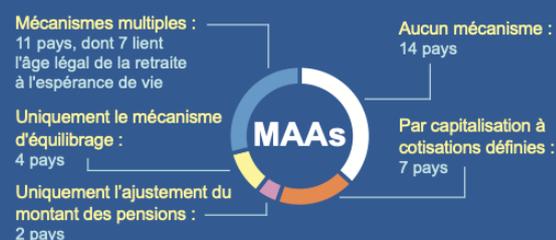
Calendrier : les dates des prochains Bureaux pour le second semestre ont été fixées aux 29 août, 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre puis 9 janvier 2023 tous à 14 heures ; l'Assemblée générale 2022 a été fixée au 30 juin prochain à 14 heures ; elle sera suivie d'un Conseil d'administration.

Les Fédérations ont estimé à 13 000 exemplaires leur besoin du « quatre pages » de présentation de la CFR actualisé.

Commission « Retraite » - 28 mars 2022

Après avoir fait un point sur la situation mondiale, la Commission a évoqué les récentes déclarations du candidat E. Macron quant à ses engagements et dont 2 points peuvent faire l'objet de notre soutien : la mise en place d'un système universel par points et le choix des prix - à minima - pour l'indexation des pensions (cf. notre lettre aux candidats). Cette réforme reste de nature paramétrique et, même s'il est justifié, le seul recul de l'âge de départ est mal accueilli par la représentation syndicale. Comme cela est indiqué ci-contre (source OCDE panorama des pensions 2021), les mécanismes d'ajustement automatique des pensions utilisés par deux tiers des pays de l'OCDE pour faire face au vieillissement de la population rendent les ajustements moins erratiques, plus transparents et plus équitables et sont donc conformes aux propositions défendues par la CFR.

Les mécanismes d'ajustement automatique des pensions sont essentiels pour faire face au vieillissement de la population



Par rapport aux réformes successives, les MAAs rendent les ajustements des systèmes de retraite moins erratiques, plus transparents et plus équitables, mais un tiers des pays de l'OCDE ne les utilise pas.

OCDE (2021) Panorama des pensions 2021 (version abrégée) <https://doi.org/10.1787/878b2235-fr>.